

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

### SEANCE DU 29 MARS 2016

**Nombre de Conseillers : 11**  
**- en exercice : 11**  
**- présents 9**  
**- votants 11**

L'an deux mille seize  
le vingt-neuf mars à 19 heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence  
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

**Date de la convocation : 23 MARS 2016**

**Présents :** Mrs Laurent GESBERT, Jean-Paul ROUSSEL, Olivier FORESTIER, Nicolas LEMERCIER, Arnaud VENET, Elie CAILLET, Marc LANGLOIS, Mesdames Angélique DELAHAYE, Valérie VINCELET, Marie CHARPENTIER, Sabine BIGOT

**Absents excusés :** Mme Marie CHARPENTIER (pouvoir donné à Mme Valérie VINCELET) et M. Elie CAILLET (pouvoir donné à M. Arnaud VENET).

**Secrétaire de séance :** Madame Sabine BIGOT

Constatant que le quorum est réuni avec 9 membres présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Ordre du jour :

Objet : N°ordre de séance : 1.	Vote du Compte de Gestion 2015 et du Compte Administratif 2015 avec affectation du résultat. Délibération n° 2016.08	9
Objet : N°ordre de séance : 2.	Vote des taux d'imposition pour l'année 2016. Délibération n° 2016.09	10
Objet : N°ordre de séance : 3.	Versement d'une subvention de fonctionnement aux associations. Délibération n° 2016.010	10
Objet : N°ordre de séance : 4.	Versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2016. Délibération n° 2016.011	11
Objet : N°ordre de séance : 5.	Convention « Actes » avec la Préfecture de l'Oise. Délibération n° 2016.012	11
Objet : N°ordre de séance : 6.	Approbation du devis AET pour des prestations topographiques en vue des travaux de requalification de la voie communautaire de Royaucourt à Domfront. Délibération n° 2016-013.	11
Objet : N°ordre de séance : 7.	Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2016. Délibération n° 2016.014	12
Objet : N°ordre de séance : 8.	Approbation de l'avenant du règlement du cimetière communal de Royaucourt. Délibération n° 2016-015	12
Objet : N°ordre de séance : 9.	Approbation du devis CFPPA en remplacement du devis FREDON (délibération n° 2015-012 en date du 19 mai 2015) pour la mise en œuvre de la charte régionale des Espaces Publics dans le cadre du programme zéro-phyto. Délibération n° 2016-016	12
Objet : N°ordre de séance : 10.	Présentation et vote du Budget Primitif pour l'année 2016. Délibération n° 2016-017	13
Objet : N°ordre de séance : 11.	Communications du Maire	13
Objet : N°ordre de séance : 12.	Questions diverses	14

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

**Objet : N°ordre de séance : 1. Vote du Compte de Gestion 2015 et du Compte Administratif 2015 avec affectation du résultat. Délibération n° 2016.08**

Monsieur Laurent GESBERT, Maire, quitte la salle et ne prendra part ni au débat ni au vote, il laisse la Présidence à Monsieur Jean-Paul ROUSSEL.

Le compte de gestion de l'année 2015, dressé par le receveur municipal et le Compte administratif 2015 dressé par le Maire est approuvé à l'unanimité. Ils laissent apparaître les résultats suivants :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'Exercice Précédent a)	RESTES A REALISER b)		Part affectée à l'investissement c)=a(investissemment)-b(total)	Résultat de l'exercice Titres - Mandats d)	Résultat de clôture =a)-c)+d)
	<b>2014</b>	<b>2014</b>		<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>
Investissement	122611.60 €	<i>Dépenses</i>	303 840.20 €	0,00 €	27 344.37 €	149 955.97 €
Fonctionnement	92 877.43 €	<i>Recettes</i>	116 009.00 €	65 219.60 €	3 380.46 €	31 038.29 €
Total	215 489.03 €	<i>Total</i>	-187 831.20 €	65 219.60 €	30 724.83 €	180 994.26 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres, présents 0.00 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin d'investissement au décide d'affecter la somme de BP 2016

POUR BP COMMUNE 2016

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'Exercice Précédent a)	RESTES A REALISER b)		Part affectée à l'investissement c)=a(investissemment)-b(total)	Résultat d'ouverture =a)-c)
	<b>2015</b>	<b>2015</b>		<b>2016</b>	<b>2016</b>
Investissement	149 955.97 €	<i>Dépenses</i>	98 768.58 €	0.00 €	94 067.29 €
Fonctionnement	31 038.29 €	<i>Recettes</i>	42 879.90 €	0.00 €	31 038.29 €
Total	180 994.26 €	<i>Total</i>	-55 888.68 €	0.00 €	-

Après le vote Monsieur Laurent GESBERT, maire, reprend la présidence de la séance.

**Objet : N°ordre de séance : 2. Vote des taux d'imposition pour l'année 2016. Délibération n° 2016.09**

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2016 qui sont les suivantes :

Taxe d'habitation : 14 432.00 €  
Taxe foncière bâtie : 30 950.00 €  
Taxe foncière non bâtie : 28 825.00 €

Sur proposition de Monsieur Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adopter pour l'année 2016, les taux d'impositions directs suivants :

**TH : 7.62 %** soit un produit fiscal attendu de : 14 432.00 €  
**TFB : 22.96 %** soit un produit fiscal attendu de : 30 950.00 €  
**TFNB : 49.87 %** soit un produit fiscal attendu de : 28 825.00 €

Soit des taux d'imposition inchangés par rapport à l'année 2015.

**Objet : N°ordre de séance : 3. Versement d'une subvention de fonctionnement aux associations. Délibération n° 2016.010**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention de l'association « Les Diablotins des 8 Villages » ainsi que l'association « Les Aînés des huit Villages » afin de les aider à développer et réaliser des actions auprès du public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une subvention de fonctionnement de **100,00 €** à l'association « Les Diablotins des 8 Villages »
- **Décide** d'accorder une subvention de fonctionnement de **100,00 €** à l'association « Les Aînés des huit Villages ».
- **Dit** que ces dépenses seront inscrites au BP 2016 à l'article 6574.

**Objet : N°ordre de séance : 4. Versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2016. Délibération n° 2016.011**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 4 000,00 € nécessaire au fonctionnement du CCAS pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une subvention de fonctionnement de 4 000,00 € au CCAS et dit que cette dépense sera inscrite au BP 2016 à l'article 657362

**Objet : N°ordre de séance : 5. Convention « Actes » avec la Préfecture de l'Oise. Délibération n° 2016.012**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal présents que dans le cadre des dispositifs de dématérialisation des actes administratifs, la commune peut passer une convention avec la préfecture de l'Oise afin de permettre la transmission par voie électronique d'un ensemble de documents administratifs.

Le décret n°2005-324 dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- La date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- La nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- Les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- La possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le décret précité permet au préfet de suspendre l'application de la convention lorsqu'il constate des altérations graves du fonctionnement du dispositif de télétransmission ou l'impossibilité de prendre connaissance des actes transmis. Pour sa part, la collectivité a la possibilité de renoncer à la télétransmission de ses actes, de façon provisoire ou définitive. Par conséquent, il demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention « Actes » avec la préfecture de l'Oise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Autorise** monsieur Le Maire à signer la convention « Actes » avec la préfecture de l'Oise.

**Objet : N°ordre de séance : 6. Approbation du devis AET pour des prestations topographiques en vue des travaux de requalification de la voie communautaire de Royaucourt à Domfront. Délibération n° 2016-013.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la société AET de Saint-Just-en-Chaussée concernant la réalisation de plan topographique en prévision de travaux de requalification de la voie communautaire de Royaucourt à Domfront.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le devis présenté par la société AET pour un montant total de 492.66€ HT, soit **591.19 € TTC**.
- **Dit** que cette somme sera inscrite au BP 2016

**Objet : N°ordre de séance : 7. Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2016. Délibération n° 2016.014**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année la Communauté de Communes du Plateau Picard met en place une programmation des travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale. Il y a en effet, un intérêt technique et économique pour les communes de confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, d'une part en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de communes, d'autre part parce que le Département de l'Oise a mis en place une politique d'amélioration de la voirie communale conduite dans le cadre intercommunal.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser au cours de l'année 2016 des travaux d'entretien courant et exécution de revêtement superficiel des voiries.
- **Accepte** le devis de la société OISE TP pour un montant total de 164.83 TTC
- **Décide** d'inscrire cette somme au budget de l'année 2016, article 62878

La Communauté de Communes transmettra à la Commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.

**Objet : N°ordre de séance : 8. Approbation de l'avenant du règlement du cimetière communal de Royaucourt. Délibération n° 2016-015**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2223-1 et suivants, L. 2213-7 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,
- Vu le Code Civil et notamment ses articles 78 à 92,
- Vu le Code pénal et notamment ses articles 225-17 et 225-18 et R.610-5,
- Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 05/08/1933 ayant décidé la création des cimetières communaux de Royaucourt ainsi que les rapports établis par l'hydrogéologue à ces occasions.
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17/11/2015 ayant fixé les différentes catégories de concessions funéraires et leur tarifs,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17/11/2015 ayant établi le règlement du cimetière,
- Monsieur le Maire propose d'ajouter un avenant au règlement du cimetière et des sites cinéraires de la commune de Royaucourt comme annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant au règlement du cimetière et des sites cinéraires de la commune de Royaucourt tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Objet : N°ordre de séance : 9. Approbation du devis CFPPA en remplacement du devis FREDON (délibération n° 2015-012 en date du 19 mai 2015) pour la mise en œuvre de la charte régionale des Espaces Publics dans le cadre du programme zéro-phyto. Délibération n° 2016-016**

Dans le cadre de la politique de l'aménagement de son territoire, la municipalité a souhaité s'engager dans une politique de développement durable.

Considérant que la municipalité s'est engagée en signant la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques niveau 5 (délibération N° 2015-005 séance du 5 février 2015).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis correspondant au diagnostic du plan de gestion différencié du CFPPA en remplacement du devis FREDON (du 9 février 2015 3768€, réactualisé le 15 février 2016 montant de 4797€).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Approuve** le devis suivant :

**-CFPPA** (diagnostic des pratiques phytosanitaires, réalisation d'un plan de désherbage, audit final) d'un montant de **3400 € TTC**.

**Dit** que le coût de cette opération sera inscrit au Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après examen du budget primitif et après en avoir délibéré à

- **Adopte** le Budget primitif 2016 de la commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en section de fonctionnement : **218 686.58 Euros**
- en section d'investissement : **272 720.72 Euros**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal lui a confié, le maire informe qu'au cours de la période écoulée il a effectué les opérations suivantes :

- Gédimat 312.77€ (matériels travaux atelier)
- Farandole 585€ (animation conteur)
- Antrope 1268.98€ (matériels GNT chemin Domélien et terrain de boules)
- Cornu 1580.40€ (désherbeur thermique infra rouge)
- Maître Lecareux- Avocat (frais plaidoirie affaire Hecquet/Broissard)
- Aménager le territoire 2132.10€ (Plan local d'urbanisme)
- Adico 1356€ (site internet)
- Le St-Géran 918€ (repas des aînés)
- Unibéton 462.46€ (béton pour la dalle et le socle pour la stèle)
- Me Maillard 1601.40€ et 500€ (condamnation en référé du tribunal administratif affaire Romanyzsyn/Falampin)

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que :

- le syndicat mixte du très haut débit lui a notifié l'accord de reporter les travaux du passage de la fibre optique à 2017 pour les rues dont les réseaux ne sont pas enfouis, ce qui permettra d'envisager de manière coordonnée les travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue d'En haut et les hameaux et ainsi obtenir beaucoup plus de subventions,
- la course cycliste s'est très bien déroulée avec 187 coureurs venus de toute la région picarde,
- la soirée théâtre du 23 mars organisée par la communauté de communes a rencontré un vif succès, plus de 80 personnes présentes,
- La commune a été condamnée en référé par le tribunal administratif à rembourser à Me Maillard Stéphanie, ancienne secrétaire de mairie la somme de 2101.40€ dans le cadre de l'aide juridique fonctionnelle concernant une plainte contre l'ancien Maire et la 1<sup>ère</sup> Adjointe pour faits de harcèlements et abus de pouvoir, faits remontants aux années 2008/2009, ce litige est aussi porté devant le tribunal pénal mais ne concerne pas la commune personne morale, mais uniquement les personnes physiques, anciens employeurs ,
- la cour d'appel administrative de Douai a rejeté la plainte de Mr et Me Falampin contre la commune pour l'attribution d'un permis de construire en excès de pouvoir qui avait été autorisé par l'ancien Maire en 2012,
- le tribunal de grande instance de Beauvais a classé sans suite la plainte de la commune contre un riverain pour des détériorations sur la voirie du Chemin du Mesnil,
- Dans le cadre du dispositif « Pass Permis » du Conseil Départemental, nous accueillerons une jeune habitante de Ferrières pour une mission de 70 heures à titre gracieux, elle travaillera sur l'archivage, le plan du cimetière et la remise en place de la bibliothèque,
- Nous avons obtenu une subvention de 3000€ de la part du Sénateur Alain Vasselle pour le décapage de la façade de l'église, ces travaux seront confiés à l'entreprise locale ABEDECAPE,
- les travaux de requalification de la voie communautaire Domfront/Royaucourt débiteront vers le 15 avril et dureront 2 mois,

-lors de la nouvelle élection des délégués à la communauté de communes, j'ai été élu membre du bureau directeur,  
-lecture à la demande de la préfecture de la charte de l'élu local.

**Objet : N°ordre de séance : 13.                    Questions diverses**

Madame Vincelet Valérie souhaite que l'on réunisse prochainement la commission fêtes et cérémonies afin de d'organiser les festivités du 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Le Maire,  
Laurent Gesbert